



Resiliation de bail avant la fin

Par **benoist**, le **27/10/2009** à **13:36**

Bonjour,

Ma fille étudiante de 21 ans à Paris, loue une chambre meublée avec un contrat de bail de 1 an qui s'arrête le 30/11/2009

"la présente location est consentie entre les parties pour une durée de 12 mois sachant dès à présent le locataire ne pourra se prévaloir d'un droit quelconque au maintien dans les lieux"(texte écrit dans le contrat)

est il obligé de quitter le logement sachant qu'elle n'a reçu aucune lettre recommandée et qu'elle n'a pas d'autre logement